

BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR 4, RUE GUYNEMER - PARIS-6° ▼ LITTRÉ 30-09

VOIX ET VISAGES

HÉLÈNE LAJEUNESSE

Hélène Lajeunesse est morte, dix ans après notre retour.

Vous rappelez-vous, mes camarades, ce qu'a été le courage dans les camps allemands et les formes qu'il a pu revêtir, car toutes vous en aviez et vous étiez sensibles à chacune de ses manifestations.

Celui d'Hélène, était celui du gavroche, qui à l'esprit parisien joignait la subtilité provençale. Elle avait cette discrétion des gens de son pays qui cachent derrière une expression juste et un verbe incisif, une sensibilité et une pudeur sentimentale qui n'ont pas toujours été comprises.

La réalité de Ravensbrück, pour la supporter il fallait la sublimer ou la nier. On ne vit pas 24 mois dans le sublime et on ne nie pas 24 mois la matière. Hélène de cette réalité a vu le grotesque. Son sens de l'humour ne s'est jamais trouvé en défaut et elle nous a apporté aux heures les plus tragiques, les plus angoissées le rire qui détend, le rire qui humanise. Elle savait donner à cet enfer ses proportions, et en ridiculisant bourreaux ou méthodes, elle minimisait pour un temps douleurs et anxiétés.

Elle prétendait que là-bas il fallait être « couleur de muraille » et fuyant tout travail, s'abritant drôlement derrière une nature qu'elle disait paresseuse, elle a échappé longtemps aux équipes laborieuses. Mais après les inquiétudes des Verfügbar, elle n'était plus au bloc grise ou incolore. Couverte de plaies, gonflée d'œdème, elle se relevait sur son grabat pour invectiver, mimer une romance, ou narrer de façon savoureuse l'anecdote comique.

Avec des airs bourrus et lassés, elle était toujours présente, elle savait tout écouter et son bon sens, son jugement lui permettaient d'aplanir les difficultés, d'apaiser les susceptibilités et de mettre au point des imaginations souvent déréglées.

Hélène ne se heurtait jamais à elle-même, et c'est pour cela sans doute qu'on allait la trouver sachant que sa franchise, même dans ses silences nuancés ne serait pas en défaut et vous éclairerait sur les choses, les gens, et souvent sur vous-même.

Sa personnalité dominait notre groupe, elle était le lien entre des individualités disparates et elle le fut encore quand la vie civile nous reprit, sa profession même lui permit de fonder le contact, elle le fit avec tout son cœur et cette générosité que sa pudeur désavouait, mais qui était le fond d'elle-même; cette générosité qui lui avait fait prendre parti en 1940, qui lui donnait encore parfois des enthousiasmes et des révoltes elle l'avait mise d'un air indifférent, au service de l'amitié.

J'ai connu de cette amitié toute la chaleur, le réconfort et la douceur, j'ai su tout ce qu'Hélène était capable de comprendre et de donner et comment elle était capable de souffrir; je l'ai vue lutter jusqu'au dernier moment car elle aimait la vie et je sais hélas qu'elle laisse dans notre grande famille un vide douloureux.

Je voudrais la remercier pour nous toutes de son esprit, de sa drôlerie, de son intégrité intellectuelle, de son humanité qui nous a tant apporté.

Jacqueline RICHET-SOUCHERE.

*
* *

Toutes celles qui ont connu Hélène Lajeunesse et qui ont su que nous l'avions perdue, étaient au cimetière de Saint-Ouen, le 23 juillet 1955 et l'on pouvait presque compter autour du cercueil les survivantes du bloc N.N.

Pour nous toutes, c'était un deuil intime et personnel et nous mesurions quels liens quasi familiaux se nouent dans l'extrême solidarité engendrée par l'extrême danger.

Comme une famille en deuil, nous entourions les deux sœurs d'Hélène — sa sœur par le sang et l'autre, sa sœur en captivité. Hélène et Jacqueline avaient tout partagé à Ravensbrück: même misère, même paillasse, même gamelle, mêmes cachettes les jours de massacre, mêmes bagarres quotidiennes contre le travail forcé, même transfert à Mauthausen, où Hélène devait apprendre la fin tragique de son mari.

Dix ans après, Jacqueline fermait les yeux d'Hélène, après l'avoir veillée semaine après semaine.

Et maintenant, lorsque nous pensons à Hélène et que nous voudrions parler d'elle, dire ce que nous aimions en elle, nous sommes bien obligées, quelle que soit l'horreur qu'elle affichait de la « Vertu » sous toutes ses formes, de nommer par leur nom ses hautes vertus.

Première vertu: le rire, étape initiale du sang-froid. Hélène a été du petit groupe qui savait d'un mot ridiculiser les monstres qui nous entouraient. Grotesques, ils devenaient moins redoutables et nous recouvrions, en riant, un peu de liberté. Dans le même ordre d'idées, Hélène se complaisait dans le type parfait de la Verfügbar. En fait elle était l'héroïne de cette célèbre opérette en trois actes: « Le Verfügbar aux enfers » qui s'élaborait au bloc 32. Rien ne l'enchantait davantage que de se railler elle-même ou d'entendre railler son misérable sort.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à railler. Nous pleurons nos morts, et nous ne voudrions pas que le crime des camps de concentration soit conté sous la forme d'une opérette. Mais, alors, cette opérette était une des expressions les plus typiquement françaises du courage.

(Suite page 2)

HP 2616

Derrière son rire, il y avait sa dignité, sa réserve, son respect de la réserve d'autrui, sa bonté jamais pesante et enfin sa dernière vertu, sans laquelle toutes les autres ne sont rien — mais qui n'est rien sans les autres — son courage, cette sorte de courage qui ne veut surtout pas de grands mots, ce courage écrasé de pudeur et la générosité quasi-honteuse qui l'accompagnait : c'était là tout Hélène.

A la Libération, les Déportées ont élu Hélène aux Conseils d'administration de leurs associations. Chez nous, non seulement elle apportait à nos réunions la note d'humour qui nous a toujours empêchées de nous prendre au sérieux, mais elle apportait encore un numéro de téléphone qui répondait au premier appel et qui était suivi d'efficacité.

Hélène nous a beaucoup donné, au camp comme au retour, elle gardera toute notre reconnaissance.

A.D.I.R.

MESSAGE DE FIDÈLE GRATITUDE des Anciennes Déportées de la Résistance française à la Suède

Le Conseil d'Administration de l'A.D.I.R. à la demande de Mme de Poix, déléguée d'Indre-et-Loire, a décidé dans sa réunion du 8 juin 1955, d'adresser à la Suède, à l'occasion du X^e Anniversaire de la libération des camps, un nouveau témoignage de reconnaissance.

Nous vous donnons ci-dessous la traduction de l'article qui a paru dans le grand quotidien « Svenska Dagbladet » et qui interprète ainsi notre message :

« Des internés français de Ravensbrück remercient la Suède. »

« Paris. — Les résistants français qui « étaient internés dans le camp de concentration de Ravensbrück pendant la « guerre et qui ont été libérés et trans- « portés en Suède par l'intermédiaire de « la Croix Rouge Suédoise ont, à l'occa- « sion du X^e Anniversaire de leur libé- « ration, adressé un message de remer- « ciements à la Suède. »

« Aucun des déportés n'oubliera la ré- « ception qui leur a été faite en Suède « et les soins dont ils ont été l'objet. Plus- « sieurs d'entre eux n'auraient jamais « survécu, s'ils n'avaient pas reçu des « soins médicaux en Suède, soulignent « les anciens résistants. Ils mentionnent « aussi tout particulièrement leur recon- « naissance à M. Raoul Nordling, Consul « Général de Suède à Paris, aux chauffeurs des autocars blancs, aux médecins, aux infirmières et aux innom- « brables Suédois qui les ont aidés, sans « oublier le petit enfant de Kristianstad « qui apportait un énorme bouquet de « fleurs des champs. »

L'A.D.I.R. fait également des démarches pour transmettre à la Suisse un message semblable.

Le Service Social est à votre service

FORCLUSIONS AU 1^{er} JANVIER 1956

Nous rappelons aux retardataires, que les demandes de cartes C.V.R., D.I.R. et D.I.P., doivent être déposées (par lettre recommandée ou contre reçu) avant le 1^{er} janvier 1956 (loi du 3 avril 1955).

REFORME

I. — De nombreuses camarades n'ont pas encore constitué leur dossier de réforme car les troubles dont elles souffrent leur semblent bénins et cependant ils peuvent s'aggraver, parfois rapidement. Il est donc important de les faire constater dès maintenant.

Nous sommes à votre disposition pour vous indiquer les pièces à produire, déposer le dossier au centre de réforme à Paris, où le transmettre en province s'il y a lieu.

II. — Les demandes visant les aggravations ou les infirmités nouvelles doivent toujours être présentées en premier lieu devant la commission départementale et sous les rubriques suivantes : pulmonaires, digestifs, rhumatismes, nerveux, cardio-vasculaire, asthénie, gynécologie et éventuellement dents et oreilles. Même légèrement atteintes, les camarades doivent présenter une demande : les petits taux accordés au stade départemental, sont presque toujours augmentés à la commission nationale.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une copie du dernier modèle 15 qui est le résumé de l'infirmité constatée à la dernière visite, et de pièces médicales (radios, examens de laboratoire) indiquant l'aggravation de l'état de santé et l'apparition de nouvelles infirmités.

III. — Il est nécessaire que, dès la réception de la convocation au centre de réforme, l'intéressée demande à son médecin traitant un certificat des troubles pour lesquels la pension est demandée. Il faut obtenir, si possible, un certificat détaillé, ne se bornant pas à une sèche énumération des symptômes. Il faut également faire exécuter tous les examens nécessaires (éventuellement radios, électro-encéphalogramme, électro cardiogramme) et les apporter.

Cela est capital, car entre l'expertise départementale et la sur-expertise un long délai pouvant s'écouler, il convient de prouver que la maladie existe toujours et qu'au besoin, elle s'est aggravée.

Avis important. — Dès réception de votre convocation devant la commission de réforme, il est utile d'en aviser aussitôt le secrétariat de l'A.D.I.R. qui vous donnera les renseignements vous permettant de joindre le médecin chargé de vous assister (Docteur Raveau).

♦♦

ATTENTION. — Mlle Moulin ayant quitté l'A.D.I.R., nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir ne plus adresser de lettres ou mandats à son nom personnel. Ainsi, le 1^{er} septembre, la poste a refusé de nous délivrer un pli recommandé et l'a retourné à l'expéditeur, sans vouloir nous communiquer son nom. Nous vous serions donc obligées de ne plus faire aucun envoi d'argent, ou de lettres recommandées, à un nom personnel.

REORGANISATION

Nous informons les camarades, qu'à la suite du départ de Mlle Moulin, nous venons de procéder à une réorganisation de notre service social.

Mme Engoumé, spécialisée dans toutes les questions juridiques et l'établissement des dossiers administratifs, s'occupera particulièrement de vos pensions et réformes.

Mlle Geoffroy Saint-Hilaire, documentée sur toutes les questions sociales (Sécurité sociale, placements en maisons de repos, placements d'enfants, etc.) vous aidera dans toutes les démarches que vous aurez à faire dans ce sens. Elle sera votre interprète auprès de nous afin que nous vous apportions l'aide morale et matérielle dont vous pourriez avoir besoin.

Certaines d'entre vous ont déjà pu apprécier la compétence de nos deux nouvelles collaboratrices, ainsi que leur compréhension des difficultés de toutes sortes qui vous assaillent. Nous sommes persuadées que vous serez toutes satisfaites de l'accueil amical qui vous attend rue Guynemer.

OFFRES D'EMPLOI

Nous apprenons : que le Préventorium Départemental de l'Isère (Autrans - Isère) a toujours besoin de monitrices consciencieuses et compétentes pour s'occuper des enfants qui lui sont confiés ;

que dans le cadre des révisions d'effectifs auxquelles donne lieu l'application du nouveau statut du personnel des Offices départementaux, des postes d'assistantes sociales seront créés, ou sont susceptibles de vacance prochaine, dans les offices départementaux suivants :

Dordogne, Constantine, Manche, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Pas-de-Calais, Vosges.

Ces postes sont offerts aux jeunes pupilles de la Nation qui viennent de terminer leurs études d'Assistante sociale.

L'A.D.I.R. tient à la disposition des candidates possibles, la liste des pièces à fournir.

Mme Crétin cherche personne dévouée faisant cuisine, ménage, lecture, etc... genre dame de compagnie, 15.000 francs par mois, 7 mois Paris, 5 mois Ermonville (Calvados). Téléphoner à Mme Raçois, 21, rue d'Arcole. DANTON 76-88.

DEMANDES DE CHAMBRES

Marie-Thérèse Henry cherche une chambre meublée ou non à proximité de la gare Montparnasse (possibilité de faire la cuisine). Prix : 10.000 fr. maximum.

Mlle Bodard, habitant à Etampes et venant travailler tous les jours à Brétigny, demande d'urgence un petit logement à Paris.

ANNONCE

Une de nos camarades, Dina Godefroy, 5, avenue de Taillebourg, Paris (11^e), se recommande à vous pour toutes ceintures sur mesures, ceintures de grossesse, ceintures orthopédiques, lombostats, soutiens-gorge, etc... Agréée par la Sécurité sociale et l'article 64.

L'A.D.I.R. s'oppose à l'attribution du titre de "Déporté" aux S.T.O.

Après le scandaleux vote de l'Assemblée Nationale conférant aux S.T.O. le titre de « Déporté », le Conseil de la République, le 12 juillet dernier, a relevé l'honneur national en repoussant le texte de la loi transmis par l'Assemblée Nationale.

Comme de nombreux organismes de résistance, l'A.D.I.R. n'avait rien négligé pour lutter contre l'abaissement de cette proposition de loi tendant à confondre le drame de la vie et de la mort des concentrationnaires avec le désagrément passager des requis au travail forcé en Allemagne.

Les S.T.O. avaient réussi à faire passer la discussion en dehors des ordres du jour réglementaires, par la procédure d'urgence.

Prévenue à la dernière minute, notre Association a pu alerter quelques sénateurs, fidèles amis de la Résistance, pour que la discussion ne se passe pas « à la sauvette » comme à l'Assemblée Nationale.

M. Monnerville qui présidait ce jour-là, nous a assurées de sa sympathie et MM. Léo Hamon et Debû-Bridel de leur soutien. Quelque temps auparavant, M. Michel Debré nous avait fait savoir que son groupe avait décidé la discipline de vote pour repousser la proposition de loi à l'unanimité. Nous connaissions aussi la position évidemment favorable de Mme Gilberte Brossolette.

En séance, après l'intervention de M. Michelet invoquant son témoignage, M. Léo Hamon sut en termes mesurés, élever le débat au niveau où doivent être évoqués les sacrifices des nôtres pour la nation : « ...Il n'y a pas de déshonneur à ne pas avoir été déporté, mais lorsqu'on ne l'a pas été, il ne faut pas en réclamer le titre. Diluer ce titre, c'est en diminuer la vertu, c'est atténuer l'opprobre dont le nazisme doit rester flétri à jamais. Nos enfants n'éprouveraient pas l'horreur que nous éprouvons pour le nazisme, si une confusion inadmissible leur faisait croire que presque tous les « déportés » sont « revenus. Cette confusion, ne la créons pas entre de braves gens qui n'ont certes pas démérité, et des martyrs qui entendent garder l'exclusivité du martyre, non certes pour eux-mêmes, mais pour ceux qui ne sont plus là pour en parler... Oui, il y a dans certains mots quelque chose de sacré. Le mot de déporté est de ceux-là... »

Malheureusement, la bataille est encore loin d'être gagnée, puisque l'Assemblée Nationale peut reprendre son texte sans tenir compte de l'avis du Conseil de la République. Mais cela nécessitera un nouveau débat public et un nouveau vote, que seule l'opinion publique peut orienter dans le sens de l'honneur national. Que chacune de nous s'y emploie donc dans sa région.

Dernière minute

Nous apprenons que l'Assemblée Nationale a repris la proposition de loi des S.T.O. et l'a votée en seconde lecture. Nos efforts auront donc été vains. Comme au temps de la Résistance, nous nous retrouvons peu à peu isolés dans un pays qui se laisse aller à la médiocrité.

CEREMONIE INTERNATIONALE A LA MEMOIRE DES DEPORTES AU STRUTHOF

Le lundi 30 mai 1955, sur les lieux mêmes de l'ancien camp du Struthof, M. Triboulet, Ministre des Anciens Combattants, présidait la cérémonie internationale consacrée au X^e Anniversaire de la Libération des camps.

Des délégations des déportés et internés de la Résistance de divers pays y assistaient : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Sarre, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Chacune de ces délégations après les allocutions des représentants des trois cultes (catholique, protestant, israélite) a déposé une couronne au pied du monument provisoire. D'autres délégations s'étaient jointes : Conseil de l'Europe, Association des Prisonniers et Otages des deux Guerres, les Anciens du Fort de Bienstoch (Belgique), Association des déportés juifs de France, F.N.D.I.R., U.N.A.D.I.F.

L'A.D.I.R. était représentée par Mlle Boumier et Mme de Renty de Paris, Mmes Crabbe, Dirksen et Speyser de Strasbourg. Un malentendu avait empêché les camarades strasbourgeoises de se joindre aux parisiennes. Nous leur en avons exprimé nos regrets et en même temps, nous les avons félicitées des 14.000 fr. qu'elles recueillirent au profit de l'érection du mémorial de Struthof, par la vente de vignettes.

Après la cérémonie, M. Demande, Préfet de Strasbourg et Mme Demande, ont très amicalement reçu les délégations à la Préfecture. Nos camarades ont eu la joie d'y rencontrer Mme la Générale Frère qui est d'ailleurs la grande inspiratrice de l'idée du Mémorial de Struthof. Elle s'est montrée très sensible à la présence des déléguées de l'A.D.I.R. à cette belle cérémonie.

AU FORT DE ROMAINVILLE

Le 12 juin dernier, un certain nombre de nos camarades se sont retrouvées dans l'enceinte du Fort de Romainville pour une cérémonie du Souvenir.

Sur la place qu'encadraient les bâtiments du fort, une estrade avait été dressée. Une messe y est dite et, tandis que tombe une pluie fine et pénétrante, le souvenir de tous ceux qui, internés ici-même, donnèrent leur vie pour la France, étreint tous les assistants. On les voudrait plus nombreux, mais la fidélité des présents est un réconfort. Parmi eux, le général Ganneval, déporté-résistant, représentant le Président de la République, le général Adeline, Compagnon de la Libération, déporté, représentant le ministre de la Défense nationale, commandant la 1^{re} Région, le général Houdemon, gouverneur des Invalides, M. Haag, préfet de la Seine, M. Monriot, représentant le préfet de Police, Mme de Hauteclouque, représentant le Conseil municipal, le général Schwartz, ancien gouverneur de Strasbourg, le colonel Bouchardon, déporté, commandant militaire aux Invalides, le colonel Montagnier, M. de Conninck, vice-président des Combattants Volontaires de la Résistance, les municipalités de Pantin, des Lilas et de Romainville, le colonel Faure, commandant le 401^e R.A.A., le colonel Varvarande qui recevait les personnalités présentes.

Après la messe, la musique militaire du 8^e Régiment de Transmission joue la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Chant des Partisans*, tandis que se prépare la prise d'armes au cours de laquelle doivent être distribués un certain nombre de décorations et en particulier des médailles de Combattants Volontaires de la Résistance. Plusieurs camarades de l'A.D.I.R., qui en représentent beaucoup d'autres, sont ainsi décorées.

A travers cet hommage à des vivants, c'est aux morts que vont les pensées ferventes; ceux que leurs camarades salueaient de la *Marseillaise* quand ils partaient pour ne plus revenir, ceux dont « la mission sur la terre a été de racheter la France avec leur sang » (Psichéri) et dont nous sommes les témoins.

ARCHIVES D'AROLSEN

Le 17 mai 1955, l'A.D.I.R. était convoquée à la réunion d'information, organisée par MM. Bertaud et Degois, sur le sort futur des Archives de la Déportation. Elle apprit ainsi qu'avant la signature des « Clauses annexes » des Accords de Paris, des dispositions importantes avaient été prises, au sujet des archives d'Arolsen donnant des apaisements aux déportés. Mais ces dispositions n'ont pas été maintenues. Par le texte définitif signé le 4 mai et entré en vigueur le 20, c'est la Croix Rouge Internationale qui est désignée pour la Direction de ces Archives, assistée de représentants des pays alliés. Pour la France, M. François Poncet se fera remplacer par le Docteur Meillon. Les archives ne pouvant quitter l'Allemagne avant cinq ans, les déportés s'élèvent contre le choix de la Croix Rouge Internationale qui n'a jamais réussi à faire quoi que ce soit pour eux pendant la guerre. Ils insistent pour qu'un déporté de chaque pays participe à l'administration des Archives et pour que dans cinq ans, ces archives quittent définitivement l'Allemagne.

Le 15 juin 1955, le Réseau du Souvenir, sous la présidence de M. Paul Arrighi, organisait à son tour une réunion d'information. La Croix-Rouge Internationale prend en charge les Archives d'Arolsen sans préjudice du droit de propriété des Archives. Elle a la direction et l'administration de ces archives pendant cinq ans maximum, le financement revenant à l'Allemagne. Après ce laps de temps les représentants des puissances alliées se consulteront sur le lieu à choisir : Arolsen, Genève ou tout autre lieu dans un autre pays. Le Directeur sera un Suisse nommé par la C.I.R., après accord unanime des représentants des neuf puissances. Il sera assisté par la Suisse. Il choisira ses employés, il sera le seul responsable. A côté de lui siégera une commission représentant les neuf puissances.

Les Inventaires des Archives seront tenus à jour afin de pouvoir être contrôlés sur demande.

« VEILLEE DU SOUVENIR »

Nous tenons à annoncer à nos adhérentes que le Réseau du Souvenir organise le 30 novembre 1955, à 21 heures, au Théâtre National du Palais de Chaillot, une « Veillée du Souvenir » dont le profit sera consacré à l'achèvement du Mémorial du Struthof. Darius Milhaud a composé spécialement pour cette soirée la cantate « Le Château du Feu » sur un poème écrit par Jean Cassou, à la mémoire de Ceux qui ne sont pas revenus.

Assemblée Générale

Notre prochaine Assemblée générale aura lieu le dimanche 29 janvier 1955 à 9 heures du matin à la Maison de la Mutualité, 24, rue St-Victor, à Paris, et sera suivie d'un déjeuner. (La remise des bulletins de vote aura lieu à 9 heures et l'Assemblée générale s'ouvrira à 9 h. 30 très précises.)

Les camarades qui désireraient poser leur candidature pour la nouvelle composition du Conseil d'administration sont priées de nous le faire savoir le plus rapidement possible.

Ci-dessous la liste des membres sortants :

Parmi les déportées : Mmes Boumier, Côme, Odon, Payen, Tillion.

Parmi les internées : Mme Le Barazer.

Toutes nos adhérentes ont la possibilité de poser leur candidature. Elles se mettront, le cas échéant, en rapport avec leur déléguée régionale qui se chargera de nous transmettre celle-ci.

Nous demandons à nos déléguées régionales d'assister à notre Assemblée générale. Si cela leur est impossible, nous les prions de réunir les adhérentes de leur section afin d'élire une remplaçante qui les représentera à notre Assemblée générale.

Les camarades de Paris pouvant offrir l'hospitalité à des déléguées sont priées de nous le faire connaître avant le 15 janvier 1956. Nous les en remercions d'avance.

Nous demandons cependant à nos déléguées de chercher à se loger chez des parents ou des amis parisiens. Au cas où cela ne leur serait pas possible, qu'elles veuillent bien nous prévenir avant le 15 janvier afin que nous puissions nous occuper de leur hébergement.

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE 1955

Mercredi 2 novembre : à 11 h. en la Pagnode 45, avenue de la Belle-Gabrielle, à Nogent-sur-Marne, en collaboration avec le Souvenir Indochinois, cérémonie à la mémoire des Indochinois morts pour la France.

Vendredi 4 novembre : à 14 h. à la Mosquée de Paris. Prières spéciales dites à l'intention des Musulmans morts pour la France.

Dimanche 6 novembre : à 9 h. 30 à la Synagogue, 44, rue de la Victoire à Paris ;
— à 11 h. 15 en la Cathédrale Notre-Dame de Paris ;

— à 17 h. en l'Eglise Réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, à Paris ;

— à 18 h. 30, la Flamme sous l'Arc de Triomphe sera ravivée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre en présence des Membres du Comité du Souvenir et des Manifestations Nationales. Le rassemblement des personnes assistant à cette dernière cérémonie s'effectuera à 18 h. 10 sur le trottoir formant le coin gauche de l'avenue des Champs-Élysées (côté des numéros impairs) et de la place de l'Etoile et non pas au carrefour George-V.

Journée du 11 novembre : 8 h. 50, cérémonie officielle à l'Arc de Triomphe. Rassemblement des associations sur le côté droit des Champs-Élysées (côté des numéros pairs) la tête du cortège à la hauteur de la statue de G. Clemenceau ;

— de 21 h. à 23 h. se déroulera la veillée traditionnelle de la Flamme à l'Arc de Triomphe.

VENTE DU BLEUET

Section parisienne : Je rappelle aux adhérentes de Paris que la vente du Bleuets aura lieu le 11 novembre 1955.

J'espère retrouver les vendeuses qui ont si bien réussi en avril dernier et je prie toutes les camarades qui sont libres ce jour-là, de s'adresser à moi dans les premiers jours de novembre :

Marguerite Billard, déléguée de la Section parisienne, 13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6^e). Tél. : LITré 72-42.

ARBRE DE NOEL

Dès maintenant Mme Billard avertit les camarades qui ont des enfants, qu'un arbre de Noël aura lieu le dimanche 18 décembre 1955 au Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris (5^e).

DECORATIONS

M. Jahan Jacques, mort au Champ d'Honneur en Indochine en 1954, avait reçu la Croix de Guerre avec étoile d'argent le 6 juin 1952, puis après 5 citations, la Médaille Militaire à titre exceptionnel.

Jacques Jahan était le fils de notre camarade, Mme Jahan « Tante Yvonne », qui avait eu la douleur de perdre deux autres fils de vingt ans, tués en mer en 1940, alors qu'ils portaient rejoindre le Général de Gaulle.

Mme Francine Dirksen a été nommée au Grade de Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de la Défense Nationale et des Forces Armées (J.O. du 8 juillet 1955).

Mmes Geneviève Folgoas et Anne-Marie de Bernard ont été nommées au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Mlle Malgouyres, administrateur-civil à l'Office National des Anciens Combattants et notre déléguée pour le département du Nord, Maître Martinache, ont été nommées Chevalier du Mérite Combattant, par décrets des 24 et 30 janvier 1955.

Mme Schneider Léonie, déléguée de la Moselle, s'est vu attribuer la médaille de la France Libérée par arrêté du 23 avril 1955.

Par arrêté du 6 mai 1955, la Médaille de la France Libérée a été attribuée à Mesdames Bizot Anne-Marie, à la Flèche ; Boissinot, née Delahaye, à Châteauneuf-sur-Sarthe ; Ethève Marie-Françoise, à Remilly-sur-Ozon ; Favier, née Muller, à Roanne ; Gaillard, à Clermont-Ferrand, son mari a reçu à titre posthume la Légion d'Honneur et la Médaille de la Résistance.

Notre Association ayant pu obtenir une nouvelle remise de l'Administration des Monnaies et Médailles, nous pouvons fournir à nos adhérentes :

— la Croix du Combattant, la Médaille de Chevalier de la Résistance, au prix de 185 fr. ;

— la Médaille de la France Libérée et la Médaille commémorative française 1939-1945, au prix de 165 fr.

Ces prix s'entendent franco domicile.

Nous sommes heureuses d'informer nos camarades que la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance est enfin mise en vente. Nous pouvons le procurer au prix de 265 fr., ce prix comprenant également les frais d'envoi.

Les adhérentes désirant cette décoration, voudront bien nous indiquer le numéro de leur carte de C.V.R., la date à laquelle elle leur a été délivrée et dans quel département.

DISPOSITION D'ENSEMBLE DU BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS

Exercice 1955

voté par l'Assemblée Nationale

Articles additionnels.

6^e La Médaille Militaire peut être attribuée par application de l'article L.348 aux Déportés Résistants, pensionnés à 100 % pour maladie contractée en déportation.

7^e Les fonctionnaires admis à la retraite (1) ont à tout moment le droit de choisir entre une pension civile exceptionnelle et la pension d'invalidité augmentée de la pension fondée sur les services ; cette mesure est étendue à ceux admis à la retraite anticipée avant le 31-12-55.

(1) Retraite anticipée pour infirmités contractées ou aggravées pendant l'internement ou la déportation.

“ Et le Ciel zeste Bleu ”

Une de nos camarades, Cécile Huk, vient d'écrire ses souvenirs de prison et a bien voulu nous confier son manuscrit encore inédit.

Les courts passages que nous reproduisons ici rendent bien le son profondément humain avec lequel l'auteur s'est efforcé de faire face à notre grande épreuve commune.

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain bulletin les extraits que nous nous proposons de vous donner.

Le Gérant-Responsable : G. FERRIÈRES
Imprimerie Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris (16^e).

Chronique des Livres

PÉTAÏN ET LE PÉTINISME par le marquis d'Argenson

Je ne sais si beaucoup de résistants ont lu ce livre. Il semble qu'un boycottage systématique l'ait fait disparaître très vite des librairies parisiennes (1). Il devrait figurer cependant avec honneur dans notre bibliothèque, en attendant d'être lu par nos enfants et petits-enfants. Comment leur expliquerions-nous mieux, avec plus de clarté et de pénétration, d'objectivité et de sérénité, cette sombre époque de notre histoire où — comme l'écrit Remy Roure dans sa préface — « l'on vit un peuple fier s'abandonner » ? Pour nous, qui au lendemain de la défaite, nous sommes sentis soulevés par la houle amère de la révolte et de l'humiliation, le temps des polémiques est maintenant dépassé. Mais nous avons besoin de comprendre et d'expliquer. D'autant plus, qu'aujourd'hui encore, il se trouve des Français — et qui sont de bonne foi — pour faire l'apologie d'un régime auquel nous ne pouvons penser sans honte et rêver avec nostalgie au temps de la médiocrité, de la servitude et du déshonneur national. Il est vrai que — comme l'écrivait Bernanos « l'honneur est un instinct comme l'amour », mais comment et pourquoi cet « instinct » a-t-il fait si totalement défaut aux pétinistes et à leur chef ? Telle est la matière du livre écrit par le marquis d'Argenson.

Car l'auteur de « Pétain et le Pétinisme » a donné à son œuvre le sous-titre significatif d'« essai de psychologie ». Il n'a pas voulu écrire l'histoire des événements, mais éclairer leurs mobiles secrets, chercher leurs causes psychologiques les plus profondes. Il les étudie à travers le comportement du peuple français — et plus particulièrement de ses élites — à travers les années qui précédèrent la dernière guerre, et aussi dans le caractère même des hommes qui furent les mauvais bergers de la France.

Il trace ainsi des portraits mesurés et pénétrants qui sont la meilleure partie de son ouvrage. Je m'en voudrais de ne pas citer la fin du chapitre consacré au maréchal Pétain sous le titre « La médiocrité au pinacle » :

« L'histoire sera pitoyable à ce pauvre vieil homme sans grandeur, écrasé par le fardeau trop lourd dont il avait imprudemment chargé ses faibles épaules, s'enlisant par obstination sénile dans les erreurs où il était entré par manque de caractère. Elle jettera sur beaucoup de ses fautes et même de ses crimes, le manteau d'une indulgence dédaigneuse. Mais elle ne l'absoudra pas d'avoir, un moment, rabaissé la France à sa propre stature. »

Le dernier chapitre du marquis d'Argenson s'intitule « Le danger qu'il faut écarter ». Il voit dans le pétinisme de Vichy et d'après-guerre, « un symptôme alarmant de démolition ». Il nomme ses causes profondes qui subsistent : le matérialisme et la crainte des responsabilités. C'est à ceux qui ont choisi de défendre l'âme de la France qu'il s'adresse pour terminer : « Il faut que règne en France l'esprit qui inspirait

l'appel du 18 juin, qui animait les défenseurs de Bir-Hakeim et ces milliers de combattants clandestins qui ont librement choisi le risque du camp de concentration ou du peloton d'exécution. Le souvenir des morts n'a point disparu et il reste encore assez de survivants de la phalange glorieuse, depuis l'animation de la France libre, jusqu'au plus obscur membre d'un réseau, pour que tout Français de bonne volonté puisse à tout moment trouver l'émulation propre à ranimer son courage. Il faut méditer les grands exemples donnés, donnés par ceux qui refusèrent en 1940 la soumission. Il faut que l'intérêt matériel cesse enfin d'être préféré à la grandeur ; que le sacrifice ne soit plus seulement la coupe empoisonnée que l'on offre à un rival, mais quelque chose qu'on accepte pour soi-même ; que chacun soit assez jaloux de son honneur et de son sens du devoir pour revendiquer la responsabilité personnelle des décisions à prendre. Alors la France redeviendra la France et la défaillance de l'esprit national qui a produit l'armistice et le système de Vichy ne sera plus que le cauchemar d'un passé à jamais résolu. »

G. A.

L'Esprit de la Résistance vit toujours

Mme Ferrières, dans son rapport moral de l'année 1954, vous a annoncé que le Conseil d'administration de l'A.D.I.R. s'était associé à une protestation du Comité de Liaison de la Résistance, contre le transfert des cendres de Ph. Pétain à l'ossuaire de Douaumont.

Ce Comité qui à ses débuts, représentait 23 associations nationales, groupe aujourd'hui 43 réseaux, mouvements et associations. Des réunions se tiennent une fois par mois où tous les problèmes peuvent être évoqués et où les décisions sont prises en commun, dans une atmosphère de camaraderie. Notre Association assiste régulièrement à ces réunions et suit le Comité de Liaison dans son action qui s'étend de plus en plus :

Le 27 janvier 1955 il protestait contre le projet esquissé lors des entretiens de Baden-Baden, tendant à la libération des criminels de guerre détenus en France. Ayant réuni une conférence de presse le 29 juin 1955 sur cette question, le Comité de Liaison de la Résistance faisait publier la motion suivante :

« Le Comité de Liaison de la Résistance attire l'attention du Gouvernement sur le danger que représente la campagne en faveur de la libération des criminels de guerre et leur retour en Allemagne. »

« Exprime l'inquiétude que lui inspire la solidarité du gouvernement de Bonn avec les pires éléments du nazisme dont il prétend cependant réprover et la doctrine et les activités. »

« Respectant les prérogatives du Conseil de la Magistrature en matière de mesures de clémence, mais animé d'un sentiment de justice à l'exclusion de tout esprit de haine ou de vengeance, et assuré de traduire l'émotion des résistants et anciens combattants à la nouvelle de la

grâce de Korpff, l'odieux assassin des cinq religieux catholiques de la Brosse-Montceaux. »

« Proteste contre une mesure qui, en s'appliquant à des Korpff, des Oberg, des Knochen, équivaut en fait à supprimer l'exercice du droit de grâce, aucun criminel si horrible que puisse être son forfait ne pouvant jamais atteindre le degré de monstruosité de ces chefs nazis. »

Dès mars 1955, le Comité de Liaison étudiait le traité culturel franco-allemand, dont certains articles l'avaient inquiété et organisait une réunion d'information, le 17 mars.

Le 10 mai 1955, il faisait un communiqué à la presse, s'étonnant du choix singulier du 8 mai, date du 10^e anniversaire de la Victoire, pour recevoir à Paris le Chef de l'Etat allemand et ses généraux.

Le Comité de Liaison de la Résistance n'était d'ailleurs pas seul à s'indigner de ce fait : le Comité du Souvenir et des Manifestations nationales, dont l'A.D.I.R. fait également partie, émettait à l'unanimité, au cours de sa réunion plénière du 7 juin, la motion suivante :

« Le Comité du Souvenir et des Manifestations nationales dont le rôle est de veiller au respect du souvenir des morts et à l'exaltation de leur sacrifice, s'étonne et regrette vivement que la date du 8 mai 1955, 10^e anniversaire de la capitulation sans condition de l'Allemagne, ait été acceptée par le Gouvernement français pour signer solennellement des accords qui restituent à l'Allemagne sa puissance militaire. »

« Cette motion n'a pas pour objet de porter un jugement sur les accords eux-mêmes, mais bien sur l'inopportunité de la date choisie. »

LOI FEDERALE D'INDEMNISATION

DES VICTIMES DU REGIME NAZI

DU 18 SEPTEMBRE 1953

Le 15 juillet dernier, l'A.D.I.R. était invitée par le ministre des Affaires étrangères à rencontrer son représentant à l'Ambassade française à Bonn, spécialement chargé des problèmes « déportés ».

Celui-ci, le docteur Meillon, qui a fait une étude critique détaillée de la loi de 53 et qui suit de près tout ce qui s'y rapporte, nous a affirmé de façon formelle que d'après les textes actuels les déportés français étaient exclus du bénéfice de cette loi.

Ainsi, contrairement à ce que prétendent les Consuls allemands qui répandent généreusement des formulaires de demandes d'indemnisation à déposer avant le 1^{er} octobre 55, les déportés français n'ont aucune démarche à faire pour l'instant.

Des dispositions nouvelles étendant le bénéfice de cette loi à tous les nationaux des pays alliés sont à l'étude au Parlement de Bonn et le ministre des Affaires étrangères ne manquera pas d'informer notre association dès qu'une solution sera intervenue.

(1) On peut se le procurer aux Editions « Les Ecrits restent », 47, rue de Mirosmesnil, Paris, tél. : Anj. 39-87, en se recommandant de l'A.D.I.R.

La Vie de nos Sections

BAS-RHIN

Le 10 mai 1955, et pour la première fois, à cause de la dispersion de ses membres, les adhérents de l'A.D.I.R. des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont retrouvées chez leur déléguée, Mme Strohl. Il y avait là : Sœur Marie-Grégoire, Mmes Crabbe, Dirksen, Strohl, Speyser, Zinger. Mlles Stéphanie Kuder (Steph), Caroline Muller, Weissheimer.

La réunion a été naturellement une réussite. Il ne pouvait en être autrement. D'abord, Mme Strohl, en femme respectueuse des traditions alsaciennes, a créé le climat par une table somptueusement garnie, et la diversité et la coquetterie des gâteaux ont été les premiers sujets de conversation et d'admiration.

Ensuite, rapidement, on a parlé de camps, et nous savions que nous étions de la même famille. Notre vie commune écarte entre nous l'indifférence; elle nous fait amies dès l'abord.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le goûter fût devenu souper et que nous nous soyons séparées fort tard; les camarades mariées et Sœur Marie-Grégoire avec quelque angoisse, elles avaient enfreint les règles de l'autorité.

Nous nous sommes promis, malgré les difficultés de nos rencontres, de rechercher dorénavant ces réunions qui sont si chaudes d'amitié et si réconfortantes.

HAUTE-SAVOIE et AIN

Le 12 juin 1955, l'association A.D.I.R., section de Haute-Savoie et Ain, s'est réunie à Annecy au restaurant de l'Univers, tenu par le fils de notre camarade Antonie Guillot.

Etaient présentes : Mmes Bel, Blandin, Clair, Chaffard, Coupât, Gubier, Guillot, Lamy, Monet, Machenaud, Tollardo, Saulnier et Vaillot.

Le restaurateur nous ayant réservé une petite salle indépendante, nous avons pu tenir avant le repas une petite réunion d'information.

Charlotte Vaillot souhaite la bienvenue à toutes et regrette l'absence de nos camarades Astier, Burdet, Chabot, Damm, Dupraz (retenue par la maladie et à qui nous adressons tous nos vœux de rétablissement), Guinard et Lecoanet. Mme Claire Davinroy actuellement à Paris s'est excusée de ne pouvoir être des nôtres; elle nous a manqué infiniment.

Lecture est donnée de la correspondance de la rue Guynemer, au cours de laquelle une parenthèse est ouverte pour adresser à nos camarades de Paris, nos remerciements pour le travail qu'elles accomplissent, pour nous, ainsi que notre déception de n'avoir pu compter parmi nous une de leurs déléguées.

Que toutes nos camarades retenues pour une raison quelconque à leur foyer soient assurées de notre regret amical et de notre espoir de les revoir à une prochaine réunion.

Après quoi, les conseils du docteur Raudeau sont lus et expliqués à la grande satisfaction de toutes.

Pour les camarades du dehors, Ch. Vaillot donne un petit compte rendu de la journée du 24 avril et clôt la réunion en souhaitant bon appétit à ses camarades.

Le repas délicieux et très apprécié se termina dans une extrême gaieté.

Le beau temps s'étant mis de la partie, l'après-midi fut consacrée, comme prévu, à une promenade sur le lac, qui de l'avis de toutes, fut bien agréable.

La fin de la journée arrivant, et avec elle l'heure des trains du retour, nous nous dirigeâmes vers la gare, les unes pour partir, les autres pour les accompagner.

LOIRET-CENTRE

La Section Loiret-Centre s'est réunie le 11 septembre 1955 chez notre camarade et amie Suzanne Fournery, qui nous recevait avec ses parents, dans l'agréable jardin fleuri de la propriété familiale de Saint-Ay.

Elle s'y dépensa sans compter pour nous faire apprécier son hospitalité et aussi les excellents gâteaux et le bon goûter maison.

Bien que ce soit encore un dimanche de vacances et que beaucoup soient éloignées de chez elles, nous nous sommes retrouvées relativement nombreuses; ce sont les plus éloignées qui sont venues; les Vendômoises fidèles au rendez-vous : Mmes Billard et Emond, Mme Caron venue de Vierzon, Mme Barbary de Blois, Mme Kohler que nous avons été heureuses de retrouver, enfin les fidèles Orléanais, M. et Mme Marchand.

Toujours des malades absentes : Mme Th. Billard de Baule, Mme Woigny, ou d'autres retenues par des obligations familiales qui s'étaient excusées : Mmes de Bernard, Carmignac, Fermé, Fromentin, Gattignon, Martin, de Robien, Wilkinson.

On parla des beaux jours de vacances qui ont pu être réalisés pour certaines par les démarches ou l'aide de l'A.D.I.R., toujours les souvenirs des camps, mais aussi ceux de la Résistance, où à chaque réunion un mot, une précision permettent de déchirer quelques voiles sur nos réseaux, où tant des nôtres ne sont plus là pour en écrire l'histoire.

Marquées pour notre vie, par ces années de lutte et de souffrance, nous sommes chaque fois plus heureuses de nous retrouver entre camarades de la même grande famille.

Merci à toutes celles qui, par leur fidélité, nous permettent d'entretenir cette camaraderie qui nous est si précieuse et si utile aux mauvais jours.

Nous avons appris depuis la réunion, la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur de Mme de Bernard, pour services rendus à la Résistance. Nos sincères félicitations.

REPAS DE KOMMANDOS

Toutes nos camarades sont invitées au dîner des 57.000, qui aura lieu le samedi 19 novembre prochain, au restaurant « Chez Gabriel », 123, rue Saint-Honoré, Paris (1^{er}).

Le prix de ce repas est de 700 francs (vin et café compris). Prière de se faire inscrire au plus tard huit jours avant la date fixée.

Carnet Familial

NAISSANCES.

Hélène, fille de notre camarade Mme Bansept, Lunéville le 4 août 1955.

Jocelyne, 4^e enfant de notre camarade Christiane Cizaire (Crieri), Villeneuve-St-Georges le 21 mai 1955.

Jacques, petit-fils de notre camarade Mme Dissart, Clermont-Ferrand août 1955.

Marylène, fille de notre camarade Mme Le Pallec, St-Jean-Brevelay.

Anne, fille de notre camarade Mme Linsig, Paris le 7 août 1955.

Sophie, petite-fille de Mme de Mareuil, Maroc, mai 1955.

Roger, petit-fils de notre camarade Mme Strohl, déléguée du Bas-Rhin, Fédala, Maroc le 1^{er} juin 1955.

FIANÇAILLES.

Notre camarade Mme Basille annonce les fiançailles de son fils Jean. Honfleur, août 1955.

MARIAGES.

Notre camarade Odette Bernier (ex N. N.) a épousé M. Pierre Duréulx. Nantes, juillet 1955.

Michelle, fille de notre camarade Mme Berthier a épousé M. Claude Gautrot. Paris le 15 octobre 1955.

Sylvette Martin, nièce de notre camarade Mlle Tersi a épousé le sous-lieutenant Bernard Lubeigt. Bordeaux le 17 septembre 1955.

Monique, fille de notre camarade Mme Nuss a épousé M. Roger Vialleron. Rennes le 7 juin 1955.

DECES.

Notre camarade Hélène Lajeunesse, membre du Conseil d'Administration de l'A.D.I.R. est décédée le 21 juillet 1955.

Le colonel Lecoanet, père de notre camarade Marguerite Lecoanet est décédé. Annecy, juin 1955.

Docteur Marlot, mari de notre camarade d'Appoigny (Yonne).

Notre amie Mme Martin-Dugue. Paris, le 8 août 1955.

Notre camarade Mme O'Diette est décédée. Gisors, juillet 1955.

Notre camarade Mme Coralie Tesse a perdu sa mère et son beau-frère. Roubaix, août 1955.

AVIS

La Compagnie aérienne « Air-France » accorde, au titre « Mutilés de guerre », une réduction sur le prix des transports de certains voyages effectués sur les lignes de la compagnie nationale.

1^o Pour bénéficier de cette réduction, le passager doit justifier être mutilé à 85 %, ou plus, par la présentation de sa carte à double barre rouge ou double barre bleue en croix, délivrée par l'Office National des A.C. et V.G.

2^o Le montant de la réduction est de 20 % sur un passage aller simple ou sur deux passages aller simple formant un aller et retour.

3^o La réduction est applicable aux voyages effectués en totalité sur les lignes de la Compagnie nationale commençant et se terminant en territoire français (métropole ou Union française) et ne comportant en territoire étranger aucun arrêt volontaire de la part du passager.